



Porter réclamation chez Amellis Mutuelles : « Comment vous faire entendre »



C'est l'expression sous format écrit de votre mécontentement concernant votre contrat (adhésion, cotisations, prises en charge de prestations, résiliation du contrat) souscrit auprès d'AMELLIS Mutuelles.

Démarche à suivre :



1 Quelque soit le motif de la réclamation : Envoyer un « courrier » ou un « mail »

AMELLIS Mutuelles
Service Réclamations
12, rue de la POYAT
39200 Saint Claude

prestations@amellis.fr

Important, je dois indiquer les données suivantes sur ma réclamation :

- Numéro d'adhérent
- Mes coordonnées
- Le motif de ma réclamation

Précision : à réception de votre courrier Amellis mutuelles vous adresse un accusé de réception (courrier, mail). Vous recevez une réponse dans un délai de 4 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation.

2 Si notre réponse ne vous satisfait pas, j'adresse une nouvelle requête au Médiateur Interne de la mutuelle :

AMELLIS Mutuelles
Monsieur le Médiateur
12, rue de la POYAT
39200 Saint Claude

Précision : le médiateur Amellis étudie votre réclamation et vous rendra réponse dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation.

3 Si la réponse du médiateur Interne de la mutuelle ne vous satisfait pas, vous pouvez alors saisir le médiateur Externe de la Fédération Nationale des Mutuelles Françaises (FNMF) par courrier ou mail aux adresses indiquées ci-dessous :

Médiateur FNMF
255 Rue de Vaugirard
75000 PARIS

mediation@mutualite.fr